

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes,

VILLE DE VANNES

SERVICES TECHNIQUES

POLICE

FÊTE FORAINE

**FERMETURE TEMPORAIRE
IMMÉDIATE EN RAISON DES
CONDITIONS
MÉTÉOROLOGIQUES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 13 février 2008 sur la sécurité des
manèges, machines et installations pour les fêtes
foraines,

Considérant la nécessité de maintenir la sécurité et
le bon ordre public,

Considérant les conditions météorologiques,

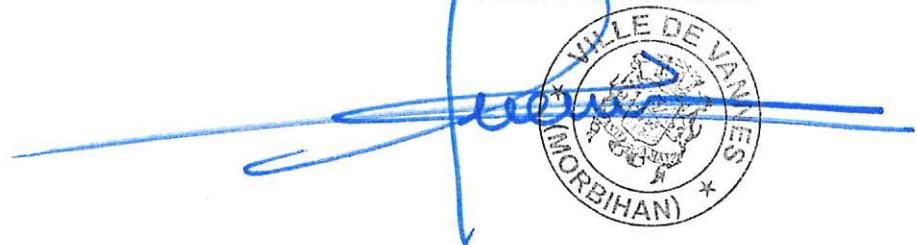
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général
des Services de la Ville,

ARRETE

- ARTICLE 1** : En raison des conditions météorologiques sur le département, il est impératif d'appliquer une fermeture à 20 heures, le mercredi 1^{er} novembre 2023, de la FÊTE FORAINE sur la commune de VANNES. Il y a lieu d'interdire à tout public l'accès et la fréquentation de la fête foraine.
- ARTICLE 2** : Les forains seront avisés par les agents municipaux d'astreinte et seront tenus d'appliquer immédiatement cette fermeture.
- ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville et Monsieur le Directeur de la circonscription de sécurité publique de Vannes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Morbihan.

VANNES, le 31 octobre 2023

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,
Fabien Le Guernevé.



The image shows a circular official seal of the City of Vannes, Morbihan. The seal contains the text 'VILLE DE VANNES' at the top and 'MORBIHAN' at the bottom, with a central emblem. A large, stylized blue ink signature is written across the seal, extending to the left and right.